

Description de l'utilisation des données pour www.informationhospitaliere.ch

Le présent document décrit l'utilisation des données dans l'application Internet www.informationhospitaliere.ch conformément au règlement sur la manipulation des données d'H+, article 10 des «Dispositions exécutoires».

Sujet	Description																		
Objectif du projet	Le moteur de recherche des hôpitaux en tant qu'application Web est à la disposition de patients souhaitant trouver l'hôpital le plus proche en raison d'un traitement stationnaire imminent. Les hôpitaux affichés mettent en évidence le traitement souhaité par le biais du nombre des traitements stationnaires (fréquence des interventions au cours de l'année de référence). Les données déposées dans la recherche proviennent des statistiques médicales (MedStat) ainsi que des statistiques hospitalières de l'Office fédéral de la statistique (OFS).																		
Participants	Fournisseur et propriétaire de données : Office fédéral de la statistique (OFS). Administrateur du site Web www.informationhospitaliere.ch : H+ Les Hôpitaux de Suisse Intégration technique des données au portail : Société WDW Consulting Swiss GmbH																		
Description des données	L'OFS envoie à H+ les données du programme MedStat et de la statistique hospitalière par courrier (base de données Access gravée sur CD). Cette base de données ne contient que des enregistrements de données provenant d'hôpitaux ou de groupements hospitaliers ayant donné à H+ un accord écrit pour l'exploitation des données. L'OFS examine cet accord à l'aide des documents originaux. Les variables suivantes sont importées par hôpital / groupement hospitalier dans le moteur de recherche de l'hôpital ¹ : Statistiques hospitalières <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Variable</u></th> <th><u>Code</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Numéro REE</td> <td>0.1.V01</td> </tr> <tr> <td>Adresse des données</td> <td>0.2.V01 à 0.2.V07</td> </tr> <tr> <td>Centres de prestations</td> <td>1.1.1.000 à 1.1.1.990</td> </tr> </tbody> </table> Les adresses de données ne servent qu'à des fins d'identification. Elles seront ensuite remplacées par les adresses de données actuelles du répertoire des membres d'H+ (ABACUS). Statistiques médicales <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Variable</u></th> <th><u>Code</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Numéro REE</td> <td>0.1.V02</td> </tr> <tr> <td>Diagnostic principal</td> <td>1.6.V01</td> </tr> <tr> <td>Traitement principal</td> <td>1.7.V01</td> </tr> <tr> <td>Traitements secondaires</td> <td>1.7.V02 à 1.7.V030</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Variable</u>	<u>Code</u>	Numéro REE	0.1.V01	Adresse des données	0.2.V01 à 0.2.V07	Centres de prestations	1.1.1.000 à 1.1.1.990	<u>Variable</u>	<u>Code</u>	Numéro REE	0.1.V02	Diagnostic principal	1.6.V01	Traitement principal	1.7.V01	Traitements secondaires	1.7.V02 à 1.7.V030
<u>Variable</u>	<u>Code</u>																		
Numéro REE	0.1.V01																		
Adresse des données	0.2.V01 à 0.2.V07																		
Centres de prestations	1.1.1.000 à 1.1.1.990																		
<u>Variable</u>	<u>Code</u>																		
Numéro REE	0.1.V02																		
Diagnostic principal	1.6.V01																		
Traitement principal	1.7.V01																		
Traitements secondaires	1.7.V02 à 1.7.V030																		
Périodicité de la livraison des données	La première importation de données se produit suite à une commande groupée d'H+, indépendamment d'une date imposée. Des importations ont lieu régulièrement après chaque mise à disposition des données annuelles définitives de et par l'OFS, la plupart du temps vers la fin du mois de mars d'une année civile.																		
Possibilité de validation	Deux phases de validation sont envisagées : 1. H+ accepte les données brutes de l'OFS, élimine les doublons et procède aux corrections selon des critères médicaux (par exemple: élimination des enregistrements de données dépourvus de sens « césarienne chez les hommes ») 2. Un hôpital obtient la possibilité, dans des domaines individuels et protégés («contrôle de données»), d'examiner en ligne la recherche en raison des données disponibles avec limitation du nombre de cas (cas > 10), ou de télécharger des données complètes sans filtre pour le nombre de cas sous forme de tableaux Excel.																		

¹ Les modèles détaillés de l'OFS datant de 1997 constituent la base de la «Statistique médicale des hôpitaux» (version du 12 décembre 2005) ainsi que de la statistique hospitalière.

Concept d'évaluation	<p>Les indications suivantes sont publiées par hôpital ou par groupement hospitalier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse postale (provenant du stock de données de H+) - Centre de prestations existant - Nombre de traitement stationnaire cherché et trouvé <p>Aucune analyse comparative ne sera effectuée.</p>
Procédure de publication	<ol style="list-style-type: none"> 1. H+ envoie les données à l'entreprise WDW après la première phase de validation afin de procéder à l'importation dans la base de données des moteurs de recherche. 2. Les données sont ensuite consultables dans le domaine protégé et individualisé de l'hôpital («contrôle de données»). 3. Les adresses postales et les centres de prestations seront toujours indiqués lors de la recherche publique en ligne. Le nombre de traitement stationnaire ne sera publiquement indiqué que si l'hôpital lui-même interrompt le contrôle des données (annonce en temps réel). Cette interruption est révoquée par l'hôpital à tout moment (également en temps réel). <p>Cette recherche est réalisable sans limitation de temps.</p>
Utilisation des données brutes après fin du projet	<p>Les données brutes de l'OFPS restent dans le Datawarehouse de H+, aussi longtemps que le contrat entre l'OFPS et H+ le permet.</p>
Remarques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les données de l'OFPS ont un retard d'environ un an et demi par rapport à l'actualité. Dès le mois de mars 2010, H+ travaille avec les données définitives de 2008. 2. Les données de l'OFPS ne sont pas remises en question. Une correction des données ou la saisie en cours d'année par un hôpital ou un groupement hospitalier n'est pas envisageable. 3. Un accord écrit peut être annulé par écrit par un hôpital ou un groupement hospitalier. La suppression des données du moteur de recherche nécessite un délai d'environ une à deux semaines.